

Prime Jeune Créateur d'entreprise

Vous avez moins de 30 ans et vous souhaitez créer votre entreprise ?
Avec l'Adie, vous êtes peut-être éligible à une prime de 3 000 € et à un microcrédit, pour faciliter la mise en place de votre projet.

L'Adie soutient l'entrepreneuriat des jeunes !

Avec le soutien du Ministère de l'Emploi, du Travail et de l'Insertion, l'Adie propose **une aide financière** au projet, non remboursable, pour les jeunes qui souhaitent créer leur entreprise.

- **Montant** : 3 000 €
- **Financement de tout type de besoins** pour la création d'entreprise
- **Cette aide est éligible** pour tout type d'activité, quel que soit le statut de l'entreprise créée
- **Elle est complémentaire** à un microcrédit de l'Adie d'une somme minimum de 1 000 €



adie



À qui s'adresse-t-elle ?

Cette prime s'adresse aux jeunes âgés de moins de 30 ans qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Résidence en zone **Quartier Prioritaire politique de la Ville** ou **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)**
- Inscrit à une **Mission Locale**
- Niveau d'études de niveau **3 (CAP-BEP)** ou inférieur
- **Bénéficiaire du RSA, ASS (Allocation Spécifique de Solidarité) ou AAH (Allocation Adulte Handicapé)**
- **Demandeur d'Emploi de longue durée (12 à 24 mois d'inscription au chômage)**
- **Parent isolé**
- Ayant un **contrat d'intégration républicaine de moins de 24 mois**



adie



Conditions d'accès

- Le versement de la prime est conditionné à l'immatriculation de l'entreprise
- Elle est accordée sur présentation des justificatifs de l'éligibilité au dispositif et suite à l'étude du projet d'entreprise par un conseiller Adie.
- La demande est éligible jusqu'à 3 mois après la date de création de l'entreprise



adie



Pour bénéficier de cette prime, contacter l'Adie :

Par internet

adie
www.adie.org

Par téléphone

 **N°Cristal** 0969 328 110

APPEL NON SURTAXE

Pour prendre rendez-vous avec le conseiller le plus proche de chez vous

